# Le terroir au Maroc à l'épreuve de la construction sociopolitique des territoires dans la durée

Mohammed ADERGHAL
Romain SIMENEL

Les territoires ruraux dans leur forme actuelle sont issus d'une histoire longue, dans laquelle les rapports des communautés au pouvoir ne se sont pas toujours inscrits dans la logique de la soumission. Depuis l'époque précoloniale jusqu'à aujourd'hui, l'État central a développé ses modes de domination, en donnant à sa relation avec les sociétés locales un sens variable, tout en appuyant son système de gouvernement et de régulation sur les constantes du politique, du religieux et du coutumier. Les sociétés locales, quant à elles, (se présentant sous des formes hybrides allant de la tribu nomade des franges du désert à la communauté villageoise méditerranéenne) ont toujours fait preuve d'adaptation (aux aléas de l'environnement naturel tout autant que de la politique), selon des logiques qui leur ont permis de se reproduire, de dépasser les crises et de traverser le temps. Cette adaptation, qui a engendré une diversité des configurations sociales et territoriales, est fondée sur un rapport à la terre complexe, marqué par l'enracinement, mais doublé d'une tendance à la mobilité et à l'ouverture des groupes ethniques aux éléments externes. Ainsi, si, d'un côté, l'État central, dans sa logique performative, ambitionne le contrôle de la marge

et sa soumission à son modèle d'organisation, de l'autre, les sociétés locales déploient leurs stratégies pour garder une relative autonomie d'action et détourner à leur avantage la présence de l'État.

Le territoire est souvent convoqué par les sciences sociales marocaines comme une catégorie à travers laquelle se manifeste cette relation fluctuante entre l'État central et des marges rurales inégalement intégrées au pouvoir. Cette relation s'inscrit dans un processus historique marqué par des discontinuités (d'ordre sociogéographique, politique et économique) qui se retrouvent dans la structuration de l'espace et le façonnement des paysages. Elle s'appuie aussi sur certaines constantes qui rendent moins visibles les ruptures liées au passage d'une forme de gouvernement à une autre. Parmi ces constantes, le *Makhzen\**, la tribu et la *zaouia\** sont trois structures fondamentales qui assoient leur légitimité et justifient leur position sur les mêmes registres, religieux et sociopolitiques.

Le territoire est vu par l'État comme une structure qui sert à l'encadrement et à la fixation des identités communautaires. Cette vision est à l'opposé de la conception qu'en ont les communautés locales, qui fait avant tout référence aux ressources caractéristiques des différents lieux. Le sentiment d'appartenance à une communauté matérialisée par un territoire bien délimité reste secondaire, il n'est mis en avant que lorsqu'il est question de protéger la propriété et l'accès aux ressources. Ce sens de l'ancrage à un territoire borné apparaît surtout comme une création de l'administration.

Par ailleurs, si c'est dans l'interaction entre les différents lieux qui le composent qu'on peut chercher le sens du territoire au Maroc, la construction de ce dernier fait autant intervenir la sédentarité que la mobilité. Ceci est vrai pour le Maroc d'hier, où la mobilité était une façon d'adapter des modes de gestion des ressources aux contextes écologiques et sociopolitiques mouvants (VALERIAN, 2002), comme pour le Maroc d'aujourd'hui, fait d'agrégats composites, traditionnels, modernes et hypermodernes, où la mobilité devient un nouveau mode de vie dans des contextes parcourus par les courants de la mondialisation.

# Territoire et terroir dans le Maroc précolonial

Le Maroc, souligne Naciri (2011), est un produit de l'histoire beaucoup plus que de la géographie. Son territoire national a vu ses limites varier au cours du temps (Kably, éd. 2011). Qu'en est-il des éléments qui le constituent ? Nous nous intéresserons ici aux entités territoriales les plus élémentaires, qui correspondent

<sup>1.</sup> Formulé par des noms de groupements confondus aux tribus au temps du Makhzen précolonial, par des territoires de contrôle civil et militaire sous le Protectorat, par des caïdats, cercles et provinces après l'Indépendance.

aux espaces de vie des populations. Leur taille varie non seulement selon qu'on est dans un contexte de paysannerie villageoise, d'éleveurs pasteurs, nomades, semi-nomades ou transhumants, mais aussi dans le temps. Ce que la littérature géo-historique sur le Maroc nous apprend sur ces entités demeure encore bien imparfait et inégal, en particulier pour la période précoloniale. Dans la littérature de l'exploration et du voyage (*adab arrihla-s*), le Maroc est très présent. Cependant, comme la fiabilité des informations rapportées varie selon que la conjoncture politique rendait (ou non) possible le contact avec les populations, les images qui nous sont parvenues sont très partielles, souvent partiales, et ne permettent pas d'élaborer une connaissance détaillée sur ce Maroc précolonial.

## Un territoire globalement mal connu

Les descriptions d'Al Bakri (qui peuvent être considérées comme la première œuvre de géographie historique du Maroc au Moyen Âge) ont surtout couvert le nord-ouest du pays (MASSIGNON, 1906), l'œuvre d'Al Idrissi est surtout cartographique, et « les autres géographes n'ont traité du Mag'rib que sous forme de résumés trop rapidement rédigés pour préciser l'ensemble des traits principaux du pays. Quant aux historiens, il est rare qu'ils insèrent des descriptions géographiques dans leurs œuvres, en dehors des villes qu'ils décrivent complaisamment » (MASSIGNON, 1906 : 47).

Le repli du système marocain au XIX<sup>e</sup> siècle (comme chaque fois que le pays a été exposé à une menace extérieure) n'a pas empêché certains explorateurs et historiographes marocains de rapporter, sur la base de leurs propres observations ou en utilisant les récits d'informateurs, des indications parfois détaillées qui serviront de trame pour configurer les grandes lignes d'un territoire longtemps resté vague aux yeux de l'étranger. Cette connaissance du Maroc a été progressive. Selon LAROUI (2009), jusqu'en 1840, elle ne dépassait pas le triangle Tanger-Tétouan-Larache, puis elle s'est étendue vers l'intérieur, sans pour autant atteindre les zones montagneuses et sahariennes. Après 1880 a commencé l'exploration des régions sahariennes, puis, au début du xxe siècle, celle des montagnes. Cette connaissance tardive du territoire marocain, généralement attribuée à sa fermeture (au point qu'on a souvent comparé le Maroc à la Chine), trouverait son explication dans plusieurs facteurs : la méfiance de l'autre engendrée par une histoire de confrontations avec les voisins du Nord, l'interdiction de circuler imposée aux voyageurs européens, mais aussi les obstacles naturels au déplacement dans les montagnes et les régions présahariennes et sahariennes (Dusserre, 2009).

# Diversité des milieux et multiplicité des modes d'utilisation agropastorale

Notre propos ici n'est pas de reconstruire l'histoire du territoire marocain, mais de voir comment sa structuration interne a varié dans le temps, selon des combinaisons à chaque fois renouvelées entre forme de gouvernement, organisation sociale et modes d'utilisation des ressources.

C'est une véritable gageure que de vouloir couvrir en un paragraphe la longue période qui s'étend du Moyen Âge jusqu'à la veille du Protectorat, une période, qui plus est, marquée par des changements dynastiques et des variations importantes dans les contextes sociopolitiques, économiques et écologiques. Pour mieux saisir les ruptures et les continuités dans la construction des entités qui font la trame du territoire marocain, nous appuyons notre analyse sur trois récits, représentant trois époques différentes, et qui contiennent de nombreux détails en termes de connaissance des intérieurs du territoire marocain. Il s'agit de la Description de l'Afrique de Léon l'Africain (fin du xve siècle), de L'histoire de la longue captivité et des aventures de Thomas Pellow dans le Sud de la Barbarie (v. 1743) (xvIIIe siècle) et de Reconnaissance du Maroc, 1883-1884, du vicomte Charles de Foucauld (xixe siècle).

Les sources historiques, géographiques et socio-anthropologiques sur la campagne marocaine précoloniale accordent une place centrale, parfois exclusive, au mode de vie pastoral et à la mobilité : la tribu est considérée comme la structure sociale fondatrice, et le mouvement comme le mode essentiel de rapport à l'espace. Que ce soit chez Léon l'Africain ou chez Charles de Foucauld, on note cependant une variation, selon les régions, du degré d'ancrage des populations aux lieux qu'ils exploitent et de leur identification à ces lieux comme à des territoires d'appartenance communautaire. Nous avançons l'hypothèse que la mobilité pastorale tribale n'était donc pas la seule forme de rapport à l'espace et aux ressources, et que les modes de vie, loin d'être figés, cherchaient en permanence à mettre les systèmes productifs en conformité avec les changements des contextes écosystémiques et politiques des territoires.

## Oppositions écologiques des milieux et mobilités pastorales

Selon les auteurs convoqués ici, le potentiel agro-sylvo-pastoral des différents lieux est d'abord déterminé par les conditions naturelles. Relief et climat sont ainsi mis à contribution pour opposer des milieux différenciés, que les populations exploitaient selon des règles qui leur permettaient de rendre la ressource accessible, même lorsque ces milieux étaient géographiquement distants. Ceci explique la multitude des formes de mobilités pastorales, allant du nomadisme de grande envergure, dans les contrées subsahariennes et sahariennes, au seminomadisme, entre frange du désert et massifs montagneux de l'Atlas, ou à la transhumance, entre les montagnes et leurs bas-pays.

Que ce soit en montagne ou en plaine, les systèmes agricoles étaient fondés sur l'association agriculture/élevage, avec des variantes dans la diversité des cultures pratiquées ou dans l'importance de la composante pastorale. Plutôt que d'opposer deux modes de vie, l'un paysan et sédentaire, l'autre pastoral et nomade, il est intéressant de comprendre l'influence des contextes écologiques sur la dispersion des lieux de parcours et donc sur les mobilités pastorales. Plus les milieux étaient arides et les ressources rares, plus la mobilité prenait de l'amplitude; plus les milieux étaient soumis à la contrainte du froid, plus leur utilisation était saisonnière (en majorité par les populations installées dans les

espaces environnants). C'est le changement saisonnier des attributs écologiques (précipitations et températures) des lieux qui déterminait la mobilité. Mais les descriptions de l'utisation du sol suggèrent aussi que, derrière la prégnance des conditions naturelles dans la détermination des traits dominants des systèmes agraires et des sociétés, les communautés savaient s'adapter non seulement aux différents contextes écologiques des milieux, mais aussi aux conditions sociopolitiques des lieux où leurs mouvements les faisaient aboutir.

Ainsi, l'histoire nous renseigne que, au Moyen-Âge, les populations d'origine bédouine qui peuplaient les plaines et les plateaux atlantiques ont eu tout le temps pour s'enraciner et devenir des paysans sédentaires, associant agriculture céréalière et élevage mobile (Léon L'Africain, 1956). Comme d'ailleurs les populations montagnardes du Maroc central, passées d'un nomadisme pratiqué dans les contrées subdésertiques des régions du Ziz et du Draa au XVII<sup>e</sup> siècle, à la transhumance entre *jebel* et *Azghar* à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (ADERGHAL, 2004; CÉLÉRIER, 1927; BEN HIMA, 2004).

#### Présence d'une petite paysannerie enracinée au terroir

En milieu pastoral, la fluctuation des localisations des entités tribales et la relative ouverture des structures lignagères des groupes extérieurs ont toujours participé à rendre impossible l'affiliation d'une identité ethnique à un espace précis. La mobilité<sup>2</sup> constituait une composante fondamentale du peuplement et de la formation des territoires : des territoires mouvants soumis à une forme de gouvernement également mouvante.

La mobilité n'empêchait pas l'existence d'une autre forme de rapport au sol marquée par l'enracinement, caractéristique des sociétés paysannes villageoises. D'après les descriptions de Léon l'Africain et de Charles de Foucauld, ces formes sont relevées dans des régions spécifiques, caractérisées par leur position intermédiaire entre haut-pays et bas-pays, par leurs ressources en sols et en eau, et leur localisation par rapport aux centres du pouvoir politique et économique. C'est le cas, par exemple, du pays des Béni Zeroual dans le Prérif d'Ouezzane, décrit par Léon l'Africain, ou du pays des Beni Hassan, à mi-chemin entre Chefchaouen et Tétouan, décrit par Foucauld, ou encore le *Dir* de Béni Mellal décrit aussi par ce dernier dans ces termes : « Les jardins de Qasba Béni Mellal, comme ceux qui sont échelonnés dans la même situation au pied de l'Atlas, sont d'une richesse merveilleuse : ce qu'était au nord Chechaouen, Taza, Sefrou, nous le retrouvons ici à Tagzirt, à Fichtala, à Qasba Beni Mellal, à Demnat. Les trois premiers de ces lieux, et d'autres placés plus à l'est, fournissent tout le Tâdla de leurs fruits. » (FOUCAULD, 1888 : 64).

Les entités paysannes, attachées au sol, sont regroupées en villages dans lesquels le recours à l'irrigation permet d'associer la polyculture à l'élevage. Des terroirs sont ainsi distingués en fonction des conditions édaphiques et des

<sup>2.</sup> Par mobilité, il faut entendre non seulement les déplacements et les nomadisations continues ou saisonnières d'une partie des tribus marocaines d'un territoire à l'autre, mais aussi la mobilité au sein des tribus par l'intégration d'individus ou de groupes d'étrangers.

utilisations agricoles qu'elles permettent. L'ensemble témoigne d'une ambiance paysanne soumise aux impératifs des règles communautaires et réglée par les travaux des champs. Certaines de ces entités paysannes sont aussi traversées par les flux pastoraux, engendrant des relations de concurrence et/ou de complémentarité entre paysans sédentaires et pasteurs nomades.

## Des systèmes agraires complexes, dynamiques et résilients

Les différents systèmes d'utilisation du sol décrits pour le Maroc précolonial ne renvoient pas à des modes de vie figés, portant les traits culturels d'une communauté ethnique ou le déterminisme d'un milieu physique. Ces modes de vie s'appuient sur des systèmes agraires complexes, inscrits dans un contexte écologique et une tradition agropastorale, mais également ouverts aux échanges commerciaux et aux innovations venant de l'extérieur.

La pratique agropastorale n'était pas le lot des seuls paysans : l'oligarchie au pouvoir s'intéressait également aux fruits de la terre et du troupeau. Elle n'hésitait pas à amasser des fortunes foncières et, pour faire fructifier son domaine, à faire appel aussi bien aux savoir-faire paysans qu'aux enseignements des ouvrages d'agronomie savante, colportés par des voyageurs en provenance d'Andalousie. Cette catégorie d'agriculteurs fortunés qui s'intéressait à des formes évoluées et novatrices de l'agriculture a ainsi favorisé leur vulgarisation dans les milieux paysans et a dû marquer une partie du secteur agricole de l'époque (EL FAIZ, 2015).

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Charles de Foucauld décrit des terroirs qui, bien arrosés et dotés de sols fertiles, donnaient lieu à une polyculture jardinée mobilisatrice de force de travail et dont le produit était commercialisé sur les places de marchés lointains. Cette dimension marchande des systèmes agraires se retrouvait même dans les régions pastorales du Maroc central, pourtant réputées impénétrables à l'époque. Un flux de produits animaux reliait ainsi la région d'Oulmes à Tanger par l'intermédiaire d'agents commerciaux de Meknes (Foucauld, 1888 : 46). D'autres flux intéressaient les produits ligneux et non ligneux des massifs forestiers, notamment le bois de cèdre ou de thuya pour la menuiserie et l'artisanat, celui du chêne vert ou de l'arganier pour le charbon, ou encore l'huile d'argan. Du fait même de leur ouverture vers l'extérieur, ces systèmes étaient sensibles à des changements qui pouvaient affecter aussi bien leurs dimensions écologiques ou démographiques que politiques ou économiques.

Les systèmes agraires au Maroc fondés sur l'élevage et le mouvement des populations se présentaient ainsi avec différents niveaux de complexité, de vulnérabilité et de capacité de résilience. Dans la durée, ces systèmes ont été soumis à une multitude de perturbations et de ruptures, sous l'effet de crises diverses. Ces crises ne favorisaient pas le progrès et l'accumulation des richesses matérielles, mais n'empêchaient pas la transmission des savoirs. Au-delà de l'aléa naturel, omniprésent (sécheresses récurrentes entraînant disettes et famines, souvent doublées d'épidémies dévastatrices et très éprouvantes sur le plan démographique), les

modes de gouvernement du pays ont eu une grande responsabilité dans la nonstabilité des structures rurales : le passage d'une expédition makhzénienne, ou encore la présence d'une menace externe, pouvait affecter l'ensemble de la structure territoriale, en particulier dans les plaines (ROSENBERGER, 2001).

Lors de ces épisodes catastrophiques, la régression de la vie rurale créait des espaces de vide démographique qui attiraient de nouvelles vagues de peuplement. Ce repeuplement, généralement lié aux changements des contextes politiques des périodes inter-règnes ou inter-dynastiques, pouvait s'étaler sur plusieurs décennies. C'est ainsi dans les régions peu occupées du Maroc central, des plaines et des plateaux pré-atlasiques, que sont venues s'installer des tribus pastorales issues des régions méridionales : Zaian et Béni Mguild (Plateau central), Ahmar, Rehamna, Menabha, Harbil, Doublal et Od Dlim (nord et au nord-ouest de Marrakech). Les nombreux exemples rapportés par Noin (1970) montrent que les contrastes en termes d'intensité du peuplement et d'utilisation du sol entre régions étaient très accusés, notamment entre plaines et montagnes.

Par conséquent, on ne peut pas voir dans la permanence historique de la mobilité pastorale qu'une question d'attachement à un mode de vie : cette mobilité trouve aussi sa justification dans le besoin d'établir un contrôle tribal sur des territoires disputés à l'autorité du *Makhzen*. Là où cette autorité était établie, on peut relever la continuité de la mise en valeur des terres et le relâchement des entités tribales, au bénéfice de la formation de communautés paysannes enracinées et intégrées à de nouvelles formes de relation au pouvoir.

## Faible maîtrise de territoires recomposés en permanence

Ainsi, la littérature historique rend compte d'une géographie marocaine non figée dans le temps, car construite, déconstruite et reconstruite au fil des siècles selon le niveau de stabilité politique que l'État central parvenait à imposer, par la violence et/ou la négociation. Cette littérature fait apparaître des éléments structurels qui fondent la représentation du territoire durant la période précoloniale : (i) des catégories spatiales basées sur des oppositions et des dichotomies qui renseignent sur les rapports de force entre des pouvoirs en compétition pour le contrôle des ressources, (ii) un type de rapport à la terre et au territoire entretenu par les sociétés rurales, (iii) un mode de gouvernement mis en place par le *Makhzen*.

## L'espace soumis à une représentation manichéenne

Montagne rebelle vs plaine soumise aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

La montagne « bastion de la rébellion » surgit comme un leitmotiv dans le récit de T. Pellow, daté du XVIII<sup>e</sup> siècle, fournissant une justification aux campagnes multiples menées par l'armée contre les populations (MORSY, 1983). Aux plaines dominées et ralliées à l'autorité du *Makhzen*, on opposait la montagne, foyer de troubles et d'agitation (MORSY, 1972, 1983). Pellow donne peu d'indications sur la mise en valeur des contrées qu'il traverse. Par contre, il nous

offre la description d'un territoire qui fait l'objet d'une nouvelle forme de gouvernement marquée par la consolidation du pouvoir monarchique, grâce à la création d'une armée de métier (que Moulay Ismaïl, 1672-1727, utilisa pour déployer sa stratégie de domination). C'est aussi un territoire maillé par une multitude de *kasbahs*, véritables forteresses, qui encerclent la montagne face à la vague déferlante des tribus pastorales, et également sièges de pouvoir, où sont stockées les denrées prélevées aux tribus soumises à l'impôt et/ou aux rapines de l'armée makhzénienne. Mais cette emprise de l'État sur le territoire reste relative et partielle. Le manque de stabilité qui marque la relation aux tribus a eu un impact sur la stabilité des systèmes agropastoraux et, par là, sur les possibilités données à des communautés de s'enraciner dans des territoires aux limites fixées.

#### Bled es-Siba/Bled el Makhzen au xix<sup>e</sup> siècle

Dans Reconnaissance du Maroc, Charles de Foucauld introduit les deux catégories spatiales de Bled es-Siba et Bled el Makhzen³, qui illustrent la pérennité de cette instabilité et la faible maîtrise de l'ensemble du territoire par l'État central. Ces deux catégories spatiales opposées n'étaient pas séparées par des limites bien établies et n'avaient pas toute la fixité qu'on leur supposait (SEBTI, 2015). La faiblesse de l'emprise de l'État se traduisait surtout par la présence d'enclaves d'insoumission et d'insécurité (Bled es-Siba), véritables ruptures dans la continuité de l'espace contrôlé par le pouvoir du Makhzen, et qui pouvaient s'étendre, en temps de faiblesse poussée du pouvoir, jusqu'au seuil des villes. Cette faiblesse de l'emprise globale de l'État se manifestait également dans le recours à des chefferies locales⁴ (zaouia, caïds) comme relais du pouvoir. À chaque fois que la relation entre l'État central et ces forces locales était perturbée, l'insoumission s'installait, et des contrées supposées être Bled el Makhzen tombaient dans la Siba. Le processus inverse pouvait se produire, des entités spatiales Siba retournant à la soumission.

Cette instabilité de la relation entre pouvoir central et communautés locales, qui a fortement conditionné la nature du peuplement et sa configuration spatiale, semble constituer une constante de l'histoire précoloniale. Elle prend ses racines au xve siècle finissant, quand, sous les Banou Ouattas, successeurs des Mérinides, des chefferies, souvent des *zaouia*, jouissant d'une autonomie, étalaient leur contrôle sur les routes commerciales et imposaient leur protection, moyennant des prélèvements sur les récoltes des paysans ou les biens des commerçants et voyageurs (KABLY, éd., 2011).

#### Les sociétés rurales et le lien à la terre et au territoire

Les sociétés rurales marocaines accordent au territoire une valeur sociale et identitaire structurante, sans pour autant l'inclure dans des règles d'appropriation

<sup>3. &#</sup>x27;Bled es-siba fait référence aux parties du pays non soumises au pouvoir central, alors que Bled el Makhzen correspond aux parties soumises.

<sup>4.</sup> Ces chefferies constituant en elles-mêmes un indice de l'absence d'unité politique.

restrictives. Il suffit pour s'en convaincre de voir comment les entités communautaires se sont construites à partir d'agrégats hétérogènes (renvoyant à des origines identitaires plurielles), se fondant progressivement dans des territoires communs. La référence à *tamazirt* (en berbère), ou au *bled* (en arabe), renvoie à la fois au « pays », à la région ou au territoire, mais surtout au « chez soi » : un espace commun et accessible à tous. La valorisation du rapport au territoire ne s'opère pas sur le temps long, mais répond aux contingences démographiques et sociopolitiques du moment.

La relation au territoire renvoie au sens donné aux possibilités d'appropriation de la terre. Dans le Maroc précolonial, si la référence à la loi coutumière maintenait l'appropriation de la terre dans un registre communautaire, l'implication du *chraa\** allait, par contre, dans le sens de l'individuation de la tenure : le *chraa*, appuyé par tout un système de concession instauré par le *Makhzen*, favorisait la concentration foncière au profit de l'oligarchie associée au pouvoir. Les figures du *fquih\** et du *cadi\**, à côté de celles du *chérif\** et du notable ayant servi le *Makhzen*, sont celles qui marquent le plus les concentrations foncières héritées de la constitution des domaines de rente durant cette période<sup>5</sup> (LAZAREV, 1975). Ainsi, le principe de la territorialité, instauré par le rapport des tribus au territoire, ne renvoie pas seulement à la cohésion communautaire d'un groupe monolithique, mais aussi à l'autonomie d'individus qui peuvent se prévaloir d'un capital social les mettant au-dessus des règles.

## Un mode de gouvernement discrétionnaire

Dans la politique des sultans, les tribus étaient plus définies par leur degré de participation au système makhzénien qu'identifiées par un territoire aux limites reconnues (LAROUI, 2009). Dans un vaste jeu d'alliance, les sultans, pour assurer leur mainmise sur un territoire, s'appuyaient au coup par coup sur une tribu aux dépens des autres. La raison principale de cette politique résidait dans la grande mobilité des tribus, rendant impossible pour le sultan d'assurer leur fixation continue sur un même territoire. Dans ces conditions, il était difficile à l'État de s'immiscer dans les questions identitaires des tribus. Toutefois, un changement apparaît sous le règne d'Hassan 1<sup>er</sup> (1873-1894) qui chercha à contrôler les parcours de nomadisation, à fixer les identités tribales et à fonctionnariser les chefs locaux (Bourquia, 1985), participant ainsi au renforcement du sentiment d'enracinement à la terre dans l'identité tribale.

Que ce soit dans son étendue globale ou dans sa structuration régionale interne, le territoire marocain était ainsi le produit mouvant de ces rapports de pouvoir (NACIRI, 2011). Les divisions régionales obéissaient aux logiques géopolitiques des différents moments dynastiques. Bien que renvoyant dans leur dénomination à des ethnies ou à des unités physiques, ces entités régionales n'avaient pas de limites précises. Il semble difficile de les appréhender au-delà de la logique politique qui les a mises en place, et l'on peut se demander dans quelle mesure

<sup>5.</sup> Des oulema, des fquih, des chorfa, qui tiraient leur prestige et leurs pouvoirs de l'importance des fonctions religieuses qu'ils exerçaient.

elles étaient vraiment considérées par les populations comme des territoires d'appartenance : sur une grande partie de l'espace marocain, ces populations étaient impliquées dans des pratiques mobilitaires imposées par un système agropastoral qui plaçait les zones de production agricole et d'élevage dans des logiques de complémentarité. Ces entités régionales constituaient un maillage très lâche, avec un État faiblement représenté au niveau local, mais avec un type de gouvernement de nature coercitive, qui leur donnait peu de chance d'être durables. L'instabilité politique qui émaillait les cycles dynastiques et les fins de règne les rendaient régulièrement désuètes.

# Le territoire dominé et soumis à un projet politique

Le passage d'un territoire mal maîtrisé à un territoire dominé, borné et réellement administré par l'État, est l'œuvre de l'État moderne, dont les bases se sont constituées sous le Protectorat. En important son modèle sociopolitique et économique, la France a contribué aux changements du rapport de l'État aux sociétés locales. Ces dernières ont perdu le pouvoir sur leurs ressources sylvopastorales, et leur foncier a été détourné au profit des colons (européens d'abord, puis marocains), qui, en s'installant, formèrent au sein de ces sociétés une élite d'entrepreneurs. Ce processus de modernisation sélective des sociétés rurales, encadré par l'État colonial, est à l'origine d'un dualisme agraire, confrontant deux formes de ruralités : une ruralité autochtone, faisant prévaloir son antériorité, et une ruralité européenne, cherchant à s'ancrer dans des territoires dont elle convoitait les ressources.

## Fixation des limites et imposition des identités territoriales

L'action de l'administration coloniale en milieu rural découle d'un ensemble de représentations qui voudraient qu'à chaque tribu corresponde un territoire aux limites figées, intégré au commandement d'un bureau de contrôle civil ou militaire, représentations assez éloignées de la réalité du Maroc précolonial. Elle repose sur des mesures d'ingénierie sociale et territoriale<sup>6</sup>, dont l'objectif était de transformer « rationnellement » la société (en stabilisant et en fixant les populations) et qui faisaient appel aussi bien à l'arsenal réglementaire propre aux empires coloniaux de l'époque qu'aux institutions locales renvoyant aux principes coutumiers (FREDJ et SUREMAIN, 2013). En créant de nouvelles catégories, porteuses de droit d'accès aux ressources au nom de l'appartenance

<sup>6.</sup> Domanialisation de la forêt et des ressources en eau, mise sous tutelle des terres collectives.

tribale et de l'antériorité de la fixation, elle a introduit des facteurs d'altérité au sein des communautés paysannes (ADERGHAL et SIMENEL, 2012), tout en maintenant les entités socioterritoriales dans une situation figée, à la marge des processus de modernisation.

# Déracinement des populations locales et émergence de ruralités coloniales

Dans le même temps, la politique coloniale a favorisé l'installation des colons dans les campagnes, à travers l'accès à la terre et l'obtention des crédits d'investissement dans l'agriculture moderne, au détriment d'une paysannerie déracinée, acculée à l'exode ou au cantonnement sur les marges ingrates des espaces qu'elle occupait. Cet exode rural constitue en fait le prolongement, sous une forme radicalement nouvelle, de la mobilité des populations rurales marocaines (mais une mobilité sous la contrainte avec comme destination les régions transformées par l'économie agricole coloniale ou les villes minières et industrielles) : « Près de 600 000 Marocains ont ainsi, en moins d'un quart de siècle, abandonné le bled pour la ville où, sur les chantiers et dans les usines, les attirent des salaires faibles, mais réguliers » (JoLy et al., 1948 : 79).

Les domaines de colonisation peuvent-ils s'apparenter à des terroirs ? La colonisation agraire au Maroc a été importante au regard de son emprise foncière, économique et paysagère. Elle a aussi imposé de nouvelles structurations spatiales qui ne coïncidaient pas avec celles mises en place auparavant par les populations. Elle s'est développée essentiellement dans les plaines du littoral atlantique et des avant-pays du Haut et du Moyen Atlas, alors sous-utilisées et considérées dans leur grande partie comme des azaghars\*, cultivés de façon intermittente. Dans les plaines ayant fait l'objet d'aménagements hydro-agricoles, comme le Rharb et le Tadla, le paysage colonial s'est étendu sur une grande échelle, alors que dans les régions plus en altitude, comme le Moyen Atlas et le Plateau central, la diversification et la modernisation des activités de production se sont limitées à des micro-espaces, distingués par des formes nouvelles d'utilisation et formant des îlots d'agriculture modernes, fondés sur les cultures commerciales. Cette modernisation a eu pour corollaire une artificialisation des pratiques agricoles et une faiblesse de l'enracinement terrien du colon. Dans le Sais de Meknes, par exemple, FISCHER (1948) remarquait que les colons n'étaient pas tous d'origine rurale, donc ne portaient pas en eux une véritable culture terrienne, et seulement la moitié des propriétaires résidaient sur leurs terres. On était loin, selon le même auteur, du modèle du « colon paysan » qui a un goût pour la terre : le domaine exploité était considéré comme une entreprise capitaliste, mobilisatrice de ressources et de main-d'œuvre salariée, n'impliquant pas forcément un enracinement local. C'est chez les populations cantonnées sur les terres les plus ingrates que l'auteur relève la réalité de vie paysanne : « Seuls l'humble nouala et son intérieur clair-obscur, seul l'araire qui se glisse encore parfois entre le doum, suggèrent un peu de poésie cachée, de poésie paysanne » (FISCHER, 1948:146).

# Encadrement politique et développement

Au sortir de la période coloniale, les territoires ruraux étaient donc marqués par un dualisme agraire mettant face à face des espaces intégrés à la modernité et d'autres maintenus dans un certain archaïsme. Le décalage ne concernait pas seulement le niveau d'évolution des structures de production agricole, il s'étendait aussi au degré d'intégration de la société rurale dans le système d'encadrement mis en place par l'État. Dès les premières années de l'Indépendance, l'État postcolonial cherchera à agir sur ces deux domaines. Dans la tradition makhzénienne, son action sur le territoire sera marquée par la consécration du pouvoir (Ayadi, 2015), le ralliement des élites et la soumission des marges aux normes du *chraa*. Pour consolider l'encadrement des populations et mener ses politiques de développement, il favorisera aussi la modernisation des dispositifs administratifs, juridiques et institutionnels.

#### Le resserrement des mailles de l'administration territoriale

Par ailleurs, tout en maintenant l'administration territoriale mise en place par le Protectorat, l'État a multiplié les niveaux de commandement et a resserré maillage administratif.

# Continuité ou rupture dans la présence de l'État traditionnel « Makhzen » au niveau local ?

L'État a commencé par reconsidérer le statut de l'agent d'autorité locale : étranger à la région, le *caïd* devient un fonctionnaire de l'État nommé parmi les lauréats de l'école des cadres. Paradoxalement, le *Cheikh*\* et le *Moqaddem*\*, issus du groupe local, sont raffermis dans leurs fonctions d'encadrement de base et de mobilisation des populations, en fonction des besoins de l'administration. Le groupe inséré dans « [...] un ordre hiérarchique, devient ainsi instrument du contrôle du pouvoir central sur le bled » (Le Coz, 1990). Grâce au maintien de ces structures traditionnelles, le rural a longtemps été considéré, dans la politique intérieure de l'État, à travers l'appui qu'il pouvait apporter au pouvoir central, en opposition à la fronde des villes (Leveau, 1976).

Des processus de modernisation et de démocratisation de la vie publique sont engagés dès le lendemain de l'Indépendance. Ils se matérialisent d'abord par l'adoption en 1958 de la commune, institution élue et convoquée, entre autres, pour détrôner la tribu. Même si les nouveaux découpages administratifs n'ont pas toujours pris en considération la tribu (IRAKI et TAMIM, 2013), ils n'ont pas pour autant permis le dépassement chez les populations d'un sentiment d'appartenance fondé sur le lien plus parental que territorial (c'est-à-dire un sentiment d'appartenance à territoire partagé avec des populations considérées comme étrangères). Cette référence identitaire, cultivée par les notables et soutenue par l'administration, trouve sa raison d'être dans la permanence d'un droit à la ressource (terre collective et forêt), que consacrent des lois mises en place par la colonisation.

## Le territoire régional, une entité qui se cherche

Cette rémanence du sens de l'appartenance tribale est aussi relevée à l'occasion de la mise en place des régions.

La régionalisation est un processus d'élaboration de nouveaux cadres territoriaux pour une meilleure gouvernance, qui n'a cessé d'être affiné depuis plus d'une quarantaine d'années<sup>7</sup>. Dans la régionalisation avancée adoptée par la dernière constitution, la polarisation urbaine et l'orientation des flux économiques, en même temps que les héritages historiques du peuplement et des appartenances, président au choix du centre. Les conseils de région sont dotés de prérogatives qui leur donnent plus d'autonomie qu'auparavant, dans les domaines des finances et du développement, et imposent à l'État moins de centralisme et plus de négociation et d'arbitrage qu'autrefois. La pluralité des acteurs sur la scène locale et régionale offre des possibilités d'alliances sur de nouvelles bases économiques et politiques, et aussi tribales. Mais ces alliances d'ordre tribal sont surtout mobilisées à partir des territoires locaux (du douar, de la fraction ou de la tribu), c'est-à-dire à des échelles où le lien « ethnique » perdure suffisamment pour avoir une efficacité sur le plan politique.

En fait, si on considère que le processus de régionalisation témoigne d'une avancée dans la mise en place de structures territoriales modernes, en conformité avec les évolutions en cours dans un contexte mondialisé, il n'en demeure pas moins que la région est une structure plaquée sur des espaces inégalement développés. D'énormes décalages séparent en effet les territoires du Maroc atlantique, structurés autour des grandes métropoles, de ceux des périphéries, souffrant encore des retards économiques et du faible développement des infrastructures.

Au moment où les régions accèdent à une certaine existence en tant qu'acteurs dans les grandes décisions de gouvernance, leur profil de développement est déjà façonné par des décennies de choix stratégiques de l'État.

# Le développement et l'aménagement rural : l'impératif de la dimension territoriale

En milieu rural, l'intervention de l'État s'est en effet aussi matérialisée par des actions de développement, à travers lesquelles la référence au territoire a mis du temps à s'imposer comme une notion fondatrice. Cette question du territoire reste toujours compliquée quand il s'agit du devenir des sociétés (ADERGHAL, 2014), et les projets de développement renvoient à des rationalités et à des façons d'agir sur le territoire souvent éloignées de celles des populations.

Contrairement aux plaines irriguées où l'investissement de l'État a permis l'émergence d'espaces agricoles nouveaux organisés selon des logiques de filières, les arrière-pays sont restés à la traîne. Ils n'ont longtemps été concernés que par des actions ponctuelles menées par des services agricoles

<sup>7.</sup> Avec le passage de sept grandes régions dans les années 1970, à seize en 1996 puis à douze régions en 2015 (BERRIANE, 2015).

faiblement dotés en moyens humains et matériels. C'est à partir des années 1980 que ces arrière-pays ont commencé à connaître des projets de développement faisant référence à un territoire et que la politique agricole a lentement évolué vers une reconsidération des équilibres économiques, écologiques et territoriaux entre les régions d'agriculture moderne et les régions encore dominées par les petites agricultures familiales. Pour le Plan Maroc Vert (PMV), il s'agit aujourd'hui de rattraper le retard de ces dernières décennies, en recentrant l'effort sur leur développement, à travers la promotion des produits de terroir porteurs d'identité locale et de savoirs paysans. L'objectif final serait de déclencher un processus de développement auquel devraient participer les paysans intégrés dans des structures organisées, qui leur permettraient de mieux maîtriser les circuits du marché et de tirer plus d'avantages des ressources qu'ils exploitent.

### Le terroir, les dessous d'un concept recyclé

En appuyant toute la politique dédiée aux régions rurales marginales sur le terroir et ses produits, le PMV a contribué au recyclage d'un terme largement utilisé par la géographie agraire, d'abord en France, puis dans ses colonies. Mais ce terme est porteur d'une charge historique et idéologique qui impose de s'interroger sur la signification de son « retour » à travers les politiques publiques agricoles (en France comme au Maroc).

En France, au-delà du sens premier, essentiellement physique, qui lui est donné par la géographie, le terroir incarne en effet l'identité et la solidité de l'enracinement, mais aussi le conformisme politique et l'attachement aux traditions. Cette double dimension, idéelle et matérielle, explique l'aventure tourmentée du terroir au cours de différents moments de l'histoire de France. Souvent confondu avec les forces réactionnaires qui plongent leurs racines dans l'Ancien Régime, le terroir a eu pour adversaires, aux xixe et xxe siècles, à la fois les tenants du progrès économique et les idéologues des courants politiques. Les premiers y voyaient l'inertie paysanne et un frein à l'élargissement de l'agriculture capitaliste et à la modernisation des campagnes, les seconds un conformisme favorable aux régimes non démocratiques (DELFOSSE, 2011; Noé, 2012; CSERGO, 1995).

L'avènement de « l'ordre agraire moderne », qui, à travers le relâchement des liens communautaires et l'adoption du progrès technique, a bouleversé les terroirs, n'a pas pour autant fait disparaître la référence au terroir En France, son utilisation a été consacrée par la culture vitivinicole, en particulier par les petit et moyens exploitants qui y ont trouvé un moyen, en liant le goût et la qualité à des lieux et des pratiques spécifiques, de résister au grand négoce et de créer des « rentes de situation écologiques » et culturelles.

C'est ce souci de la qualité du produit, mis en avant par des consommateurs opposés au modèle de consommation de masse, qui a provoqué un renouveau du terroir durant les dernières décennies. Le terroir est apparu comme un

gage de cette qualité et comme la marque d'un mode de vie spécifique, qui s'oppose aux excès de l'urbain et de la mondialisation. Ce qui lui a permis de devenir un instrument de développement, en particulier des zones marginales, que s'approprieront les pouvoirs publics et les organisations internationales comme l'Unesco, à travers sa « Charte des terroirs ». Mais, là aussi, ce renouveau n'est pas exempt de considérations politiques et idéologiques, qui, cette fois, prennent une dimension globale.

Depuis le lancement au Maroc du PMV en 2008, des produits considérés comme faisant la spécificité de certaines régions, requalifiés en produits de terroir, donnent lieu à de nouvelles dynamiques rurales dans les régions marginales. Mais, de façon paradoxale, le terroir, autrefois symbole d'enracinement et de conformisme, s'inscrit aujourd'hui dans un registre de postmodernité, autant par la mobilité qui l'accompagne qu'à travers le modèle de consommation qui le soutient. Le terroir est ainsi arrivé à trouver dans les plis du système de la mondialisation le moyen de représenter la spécificité d'un territoire tout en étant un objet déterritorialisé, car porté par un signe de qualité, et les arrière-pays, sièges des « terroirs » et de leurs produits, sont engagés dans un processus à la fois d'affirmation patrimoniale et d'intégration aux circuits économiques globalisés.

À travers ce retour du terroir, on peut observer une prise de conscience aiguë d'un sens politique local. Ce phénomène concerne surtout les nouvelles élites rurales, issues du mouvement associatif ou de l'entreprise, rarement les vrais paysans. Il peut être interprété comme l'expression d'un localisme, qui permet à ces nouveaux ruraux de s'inscrire dans un rapport de force politique avec l'État. Il peut aussi être vu comme une simple réponse aux nécessités d'un développement libéré du carcan du centralisme étatique et reposant sur la participation des acteurs locaux. Et, dans les lieux où cette dynamique par le terroir est constatée, toutes les combinaisons d'alliances pour la mobilisation des ressources du terroir sont possibles. Des alliances basées aussi bien sur les liens familiaux, d'appartenance à la même corporation ou de dépendance économique par le travail.

Les réalités sociales développées autour du terroir ne portent plus la marque de la cohésion que celui-ci incarnait autrefois. Elles se traduisent par des structurations et des formes d'organisation doublées de stratégies de négociation, individuelles et/ou de groupe, destinées à garder les privilèges d'appropriation des ressources territoriales qui « font » le produit de terroir. Presque une décennie après le lancement de la politique de développement rural par la valorisation patrimoniale des produits de terroir, il y a lieu de se demander si, à travers tous les mouvements revendicatifs actuellement relevés dans les arrière-pays autour des ressources communes (dont ceux qui se mobilisent autour des produits de terroir), on n'est pas entré dans une phase d'« après-terroir », annonciatrice de nouvelles dynamiques, où le politique l'emporterait sur l'économique.

# Conclusion

Les géographes (depuis les débuts de la géographie universitaire coloniale) interprètent les formes d'organisation de l'espace et des paysages ruraux actuels à travers un déterminisme environnemental : elles seraient l'aboutissement d'une évolution séculaire des rapports adaptatifs des hommes et des sociétés au milieu. Mais cette évolution ne s'est pas faite uniquement en réponse à des contraintes naturelles : au-delà des interactions homme/milieu, les rapports de pouvoir sont aussi à prendre en considération. Les catégories d'analyse mobilisées par ces mêmes géographes s'appuient d'ailleurs sur des oppositions et des dichotomies, qui sont autant physiques (montagne/plaine, humide/aride), qu'humaines (arabe/berbère) ou politiques (bled el Makhzen/bled es-Siba). Les régions rurales sont ainsi présentées comme constituant autant d'entités sociospatiales séparées, selon l'usage structuralo-fonctionnaliste, où, à la structuration fragmentée du relief, viennent se superposer un maillage tribal segmenté et une histoire tourmentée.

Nous avons essayé de démontrer comment les processus de peuplement et la mise en place des structures territoriales rurales se sont déployés sur fond d'affrontements violents entre les forces politiques en présence, au cours des différentes phases de l'histoire précoloniale du Maroc. Comment, sous le Protectorat, des structures territoriales encore en mouvement ont été fixées, contrôlées et dominées selon un modèle colonial hybride, maintenant des structures traditionnelles dans un environnement économique changeant sous l'effet d'un capitalisme colonial en pleine expansion. Les territoires ruraux ont hérité de ces structurations passées les principaux dysfonctionnements qui les affectent aujourd'hui. Ces dysfonctionnements sont renforcés par l'ouverture du monde rural aux influences extérieures et par la diversification de ses composantes sociodémographiques.

Dans son rapport au territoire et aux sociétés locales, l'action de l'État est marquée par des pratiques qui varient entre conservatisme et émancipation. Le modèle de gouvernement en vigueur ne cherche pas nécessairement à se débarrasser définitivement des héritages du passé. Les modes de régulation de l'accès aux ressources qui font appel à la figure du Makhzen autoritaire coexistent avec les systèmes de régulation coutumiers, utilisés à l'occasion par les populations locales, ou avec des modèles de participation appliqués par des instances non gouvernementales pour la gestion des mêmes territoires. Ce qui est nouveau, c'est que l'État n'a plus le monopole de l'intervention développementaliste dans le milieu rural. Les initiatives de développement se multiplient parallèlement à ces politiques publiques desquelles elles s'inspirent, et qui réussissent, mais sans avoir l'effet d'entraînement nécessaire pour donner naissance à des territoires intégralement transformés. Les dynamiques issues de ces initiatives restent essentiellement techniques, avec des effets économiques en termes d'amélioration de la valeur ajoutée des produits, mais aussi avec beaucoup d'inertie sur le plan organisationnel, même quand les initiatives s'inscrivent dans des structures coopératives. Ce qui continue à donner encore tout son poids aux jeux des alliances destinées à préserver le privilège de l'exploitation des ressources du terroir et permet à l'État de continuer à jouer son rôle d'arbitre.

# Bibliographie

#### ADERGHAL M., 2004

« La montagne marocaine : les représentations d'un espace marginal ». *In* Ait Hamza M., Popp H (éd.) : *Pour une nouvelle perception des montagnes marocaines*, actes du 7<sup>e</sup> colloque maroco-allemand, Rabat, publ. de la faculté des Lettres et Sciences humaines, série Colloques et séminaires, 119, UMV.

#### ADERGHAL M., 2014

« Territoires, projets de développement et problématique touristique dans le pays d'Oulmes ». In Berriane M. (éd):

Le tourisme des arrière-pays méditerranéens, des dynamiques territoriales locales en marge des politiques publiques, publ. université Mohammed V-Rabat (CERgéo), université euro-méditerranéenne de Fès, Laboratoire mixte international MediTer: 149-175

#### ADERGHAL M., SIMENEL R., 2012

La construction de l'autochtonie au Maroc : des tribus indigènes aux paysans amazighs. Espace Population Société, 2012 (1) : 59-72.

#### Ayadi M., 2015

Les deux visages du roi. Casablanca, La croisée des chemins, 290 p.

#### **BEN HIMA, 2004**

« La transhumance au Maroc médiéval : peuplement et habitat ». *In* Laffont P.-Y. (éd.) : *Transhumance et estivage en Occident, des origines aux enjeux actuels*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail : 183-196.

#### BERRIANE M., 2015

« Dynamiques territoriales et politiques publiques : territoires fonctionnels et territoires officiels ». In Dupret B. et al. (éd.) : Le Maroc au présent. D'une époque à l'autre, une société en mutation, CJB et FRA.

#### BOUROUIA R., 1985

La caïdalité chez les tribus Zemmour au XIX<sup>e</sup> siècle. *Bulletin économique et social du Maroc*, en hommage à Paul Pascon, 159-160-161 : 131-140.

#### Brahimi D., Morsy M., 2008

L'histoire de la longue captivité et des aventures de Thomas Pellow dans le Sud de la Barbarie (v. 1743). Éditions Bouchene, 192 p.

#### CÉLÉRIER J., 1927

La transhumance dans le Moyen Atlas. *Hesperis*, 7 : 53-68.

#### **CSERGO J., 1995**

« Nostalgies du terroir ». *In* Bessis S. (éd.): *Mille et une bouches. Cuisine et identités culturelles.* Paris, Autrement, coll. Mutations mangeurs, 154, 182 p.

#### DELFOSSE C., 2011

La mode du terroir et les produits alimentaires. Paris, éditions Rivages des Xantons, 358 p.

#### DUSSERRE A., 2009

Pratique de l'espace et invention du territoire, La Reconnaissance au Maroc (1883-1884) de Charles de Foucauld. *Rives méditerranéennes*, 34, Voyages et construction du territoire : 3.

#### EL FAIZ M., 2015

Agronomie et agronomes d'Al-Andalus (xf'-xIv' siècle). Au service de l'agriculture familiale. Rabat, La croisée des chemins, EGE, 240 p.

#### **FISCHER R., 1948**

Essai sur le paysage agraire du plateau de Meknes. *RGM*, 4 : 121-146.

#### FOUCAULD C. (de), 1888,

Reconnaissance au Maroc, 1883-1884. Paris, Challamel et cie. 452 p.

#### FREDJ C., SUREMAIN M.-A. (de), 2013

« Un Prométhée colonial ? Encadrement et transformation des sociétés ». In Singaravélou P. (éd.): Les Empires coloniaux xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle: 257-299.

#### IRAKI A., TAMIM M., 2013

La dimension territoriale du développement rural au Maroc. Étude géographique. Éditions Kalimate, 312 p.

# JOLY F., AYACH A.,

FARDEL J., SUECH L., 1948

*Géographie du Maroc.* Paris, Delagrave, 168 p.

#### KABLY M. (éd.), 2011

Histoire du Maroc, réactualisation et synthèse. Publ. de l'Institut royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc, 842 p.

#### LAROUI A., 2009

Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912), 3<sup>e</sup> édition. Casablanca, Le centre culturel arabe, 480 p.

#### LAZAREV G., 1975

Aspects du capitalisme agraire au Maroc avant le Protectorat. *Annuaire de l'Afrique du Nord*: 57-90.

#### LE Coz, 1990

Espaces méditerranéens et dynamiques agraires. État territorial et communautés rurales. Paris, Ciheam-Unesco-MAB, coll. Options méditerranéennes, série B, Études et recherches, 2, 392 p.

#### LÉON L'AFRICAIN J., 1956

Description de l'Afrique. Paris, A. Maisonneuve, 2 vol., 16, 630 p.

#### LEVEAU R., 1976

Le fellah marocain défenseur du trône. Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 280 p.

#### MASSIGNON L., 1906

Le Maroc dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle. Tableau géographique d'après Léon l'Africain. Mémoire de la Société historique algérienne, 306 p.

#### Morsy M., 1972

Les Ahansala. Examen du rôle historique d'une famille maraboutique de l'Atlas marocain au XVIII<sup>e</sup> siècle. Paris, éditions EHESS, 72 p.

#### Morsy M., 1983

La relation de Thomas Pellow: Une lecture du Maroc au xviiie siècle. Paris, éditions Recherche sur les civilisations.

#### NACIRI M., 2011

« Le Maroc : de la dynamique naturelle à la construction territoriale ». In Kably M. (dir.) : Histoire du Maroc, réactualisation et synthèse, publ. de l'Institut royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc : 5-33.

#### Noé J-B., 2012

Le terroir est-il de droite ? [en ligne] https://www.contrepoints.org/2012/.../80562-le-terro.

#### Noin D., 1970

*La population rurale du Maroc*. Paris, PUF, 1<sup>re</sup> édition, 2 t., 280 et 342 p.

#### Puyo J.-Y., 2014

« La politique forestière du Protectorat marocain, outil de pacification "politique" des zones rurales ? » In El Mechat S. (éd.) : Coloniser, pacifier, administrer xixe-xxe siècle, Paris, CNRS Éditions : 265-274.

#### ROSENBERGER B., 2001

Société, pouvoir et alimentation : nourriture et précarité au Maroc précolonial. Rabat, éditions Alizé, 316 p.

#### SEBTI A., 2015

Qu'est-ce que la Siba. Zamane, 9 juillet. https://www.facebook.com/ SuivezZamane/?fref=nf

#### VALERIAN D., 2002

Frontières et territoire dans le Maghreb de la fin du Moyen-Âge : les marches occidentales du sultanat Hafsid. *Correspondances*, 73, novembre 2002-février 2003, position de recherche (www.irmcmaghreb.org).

Aderghal M., Simenel Romain.

Le terroir au Maroc à l'épreuve de la construction sociopolitique des territoires dans la durée.

In : Berriane M. (dir.), Michon Geneviève (dir.). Les terroirs au Sud, vers un nouveau modèle ? : une expérience marocaine.

Marseille (FRA), Rabat : IRD, Faculté des Lettres et des Sciences humaines, 2016, p. 51-68. ISBN 978-2-7099-2243-2